



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	03	10

Séance du 30 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ (à partir du point n° 9) - ANANICZ - FRANGIAMORE – KHOUMRI - BECKENDORF (à partir du point n° 3) – KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS – OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR – ESTRADA (à partir du point n° 10).

PROCURATIONS : Mme PIESTA - MM. BERBAZE - ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KERMAOUI - MM. USAI – BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes RUSSELLO – MANGIONE - M. MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

15 - Modification délibération relative aux assistants germanophones

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les 3 postes d'assistants germanophones pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Leur cycle de travail est annualisé, la base de rémunération est de 17/35^{ème} (TNC).

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation, soit au grade d'adjoint d'animation, soit au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ou au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dont les missions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par les articles L. 332-8 à L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant soit au grade d'adjoint d'animation sur la base des indices bruts compris entre 367 et 432, soit au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe sur la base des indices bruts compris entre 368 et 486, ou au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe sur la base des indices bruts compris entre 388 et 558.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois communaux ;

Décide de reconduire les 3 postes d'assistants germanophones pour la rentrée scolaire 2025/2026 ;

Décide de modifier dans ce sens le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 057-215702077-20250630-2025063015-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »